



**BUREAU DE L'ENVOYE SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL  
POUR LA REGION DES GRANDS LACS**

## Élections et transitions politiques

<p><b>Résumé des faits</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La crise électorale au Burundi a provoqué des tensions dans le pays, ce qui a donné lieu à de nombreux déplacements, dont un afflux régulier de réfugiés dans les pays voisins ainsi que des exécutions et des détentions. Les efforts déployés par l'ONU, l'UA et la Communauté d'Afrique de l'Est pour faciliter le dialogue n'ont pas encore produit les résultats escomptés. La médiation mise en place par la Communauté d'Afrique de l'Est et facilitée par le Président Museveni (Ouganda) va bientôt commencer. Le Président Nkurunziza a récemment entamé son troisième mandat, malgré les contestations de l'opposition.</li> <li>▪ Plusieurs pays signataires de l'Accord-cadre organiseront des élections dans les prochains mois. Parmi eux la RDC, la République du Congo, l'Ouganda et le Rwanda doivent faire l'objet d'une attention particulière.</li> <li>▪ En RDC, bien que le Gouvernement ait annulé les projets de loi visant à retarder les élections et qu'il ait renoncé à modifier la Constitution pour supprimer la limite du nombre de mandats, l'adoption d'une loi sur les élections locales sème le doute quant à la possibilité d'une glissade. En outre, le Président Kabila a entamé des consultations visant à mettre en place un dialogue national de consensus sur des questions politiques comme l'organisation des prochaines élections, une initiative vue par certains comme une tentative de prolonger le régime actuel au-delà de la limite constitutionnelle.</li> <li>▪ Au Rwanda, le Parlement s'est prononcé le 14 juillet en faveur d'une motion proposant l'amendement de l'article 101 de la Constitution qui prévoit deux mandats pour le président. Le Président Kagame pourrait alors briguer un troisième mandat en 2017.</li> <li>▪ En Ouganda, la limite imposée au nombre de mandats présidentiels a été supprimée en 2005. Les prochaines élections présidentielles, auxquelles le Président Museveni sera candidat, provoquent des tensions, comme le montre l'arrestation, le 9 juillet 2015, d'Amama Mbabazi et de Kizza Besigye, deux candidats à la présidentielle.</li> <li>▪ En République du Congo, après le dialogue national instauré par le Président Sassou Nguesso (du 13 au 17 juillet), une nouvelle Constitution fera sans doute l'objet d'un référendum. Il est possible que l'âge limite et le nombre de mandats autorisés soient supprimés, permettant alors à Sassou Nguesso de se représenter à l'élection présidentielle de 2016. L'opposition est contre ces changements et des tensions pourraient bien resurgir à ce sujet.</li> </ul>
<p><b>Analyse</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le dialogue interburundais, qui vise à apaiser les tensions et faciliter la conduite de processus électoraux transparents, inclusifs et pacifiques, n'a pas donné les résultats escomptés.</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les répercussions régionales de la crise burundaise ne devraient pas être sous-estimées, notamment la crise humanitaire en cours qui sévit dans toute la région et les conséquences négatives que cela pourrait avoir sur les relations cordiales dans le pays. L'Envoyé spécial a pu le constater lors de sa récente visite à Kigali, durant laquelle le Gouvernement a fait part de sa vive inquiétude concernant les effets de cette crise.</li> </ul>	
<p><b>Étapes suivantes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tirer des enseignements de ces expériences, mener des analyses informelles a posteriori de la réponse de la communauté internationale aux efforts de médiation au Burundi.</li> <li>▪ Trouver un accord sur la distribution et la répartition du travail au sein de l'équipe des envoyés spéciaux pour appuyer les efforts actuels.</li> <li>▪ Obtenir l'appui des envoyés spéciaux aux propositions du Bureau de l'Envoyé spécial afin d'élaborer des projets sous-régionaux visant à promouvoir la démocratie et la gouvernance.</li> </ul>	
<p><b>Messages</b></p>	<p><b>Chefs d'État, dirigeants et parties prenantes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire preuve d'initiative (chercher à obtenir le plus large consensus possible) et respecter la volonté des populations ainsi que les principes de la Charte de 2007 de l'Union Africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance.</li> </ul> <p><b>Gouvernement burundais et opposition</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La priorité est à la reprise d'un dialogue encadré par la Communauté d'Afrique de l'Est, avec l'appui de l'UA et de l'ONU afin de trouver une solution pacifique et politique au problème. La communauté internationale est unanime sur ce point.</li> <li>▪ Respecter l'Accord d'Arusha, notamment le partage du pouvoir, reste un point essentiel.</li> </ul> <p><b>Ouganda, RDC, Rwanda, Tanzanie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les États accueillant des hauts responsables burundais qui ont fui le pays doivent veiller à ce qu'ils ne participent pas à des activités qui pourraient davantage déstabiliser le Burundi et nuire aux relations régionales.</li> </ul>	
	<p><b>Auteurs</b></p>	<p><b>Diffusion</b></p>
	<p><b>Eric Mbok/Pernilla Rydén</b></p>	<p><b>Envoyé spécial</b></p>
<p><b>DATE : 17 août 2015</b></p>		